



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 02 avril 2024

Nombre d'administrateurs : 15

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à 18h, le Conseil d'administration, légalement convoqué le dix-neuf mars, s'est assemblé en salle des Mariages à l'Hôtel de Ville sous la présidence de monsieur Quentin GESELL, président du CCAS.

PRESENTS : M. Quentin GESELL, président, Mme Paola MELICA, vice-présidente, M. Dominique GAULON, Mme Martine BRASSEUR, Mme Marie-Nella HIERSO, M. Faouzy GUELLIL, M. Francis DELPECH, Mme Geneviève DIABATE.

ABSENTS ET REPRESENTES : Mme Marie-Claude COLLET représentée par Mme Martine BRASSEUR, Mme Sarah BOUZID représentée par M. Faouzy GUELLIL.

ABSENTS : Mme Elisabeth POILLOT, Mme Clémence DERUEL, M. Hamid ARAB, M. Wilfried LUBIN, Mme Sylvie TASTAYRE.

INVITEES : Mmes Rytha YAYA CHARTIER, Directrice de l'Administration et Céline LANFUMEY, Directrice générale adjointe, pôle cohésion sociale.

N°DEL-CA-2024-05– BUDGET PRIMITIF 2024 DU CCAS

Le conseil d'administration du C.C.A.S en séance du 02 avril 2024,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment les articles L.1612-1, L.1612-2 et L.2312-1,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles,

VU l'instruction budgétaire et comptable M57,

VU la délibération n°DEL-CA-2023-10 du Conseil d'administration en date du 21 novembre 2023 relative à la mise en place de la nomenclature M57,

VU la délibération n°DEL-CA-2024-02 du Conseil d'administration en date du 05 mars 2024 relative au débat d'orientations budgétaires 2024 et l'approbation du rapport d'orientations budgétaires,

CONSIDERANT que la présente délibération incluant la note explicative de synthèse susvisée, a été adressée aux membres du Conseil d'Administration du CCAS en même temps que la convocation individuelle, conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

ENTENDU le rapport présenté aux membres du conseil d'administration,

APRES AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR

8 VOIX POUR,
2 ABSTENTIONS (Mme Sarah BOUZID, M. Fauzy GUELLIL)

Soit à la majorité,

Article 1 : **APPROUVE** le budget primitif 2024 du CCAS tel que présenté dans le document annexé.

Article 2 : **DIT** que le budget primitif 2024 du CCAS est arrêté en équilibre au niveau des deux sections comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES	Nouvelles propositions pour le BP 2024
011 - Charges à caractère général	237 949,00 €
012 - Charges de personnel	388 326,00 €
014 - Atténuations de produits	0,00 €
016 - APA	0,00 €
017 - RSA / Régularisation RMI	0,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	1 000,00 €
6586 - Frais fonctionnement groupes élus	0,00 €
Total des dépenses de gestion courante	627 275,00 €
66 - Charges financières	0,00 €
67 - Charges spécifiques	0,00 €
68 - Dotations aux provisions	0,00 €
Total des dépenses réelles de fonctionnement	627 275,00 €
023 - Virement à la section d'investissement	0,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	685,00 €
043 - Opération d'ordre intérieur section	0,00 €
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	685,00 €
D 002 - RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	-
TOTAL	627 960,00 €

RECETTES	Nouvelles propositions pour le BP 2024
013 - Atténuations de charges	25 000,00 €
016 - APA	0,00 €
017 - RSA / Régularisation RMI	0,00 €
70 - Produits des services, domaines, ventes diverses	63 105,00 €
73 - Impôts et taxes	0,00 €
731 - Fiscalité locale	0,00 €
74 - Dotations et participations	539 853,00 €
75 - Autres produits de gestion courante	2,00 €
Total des recettes de gestion courante	627 960,00 €
76 - Produits financiers	0,00 €
77 - Produits spécifiques	0,00 €
78 - Reprise amortissements, dépréciations	0,00 €
Total des recettes réelles de fonctionnement	627 960,00 €
042 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
043 - Opération d'ordre intérieur section	0,00 €
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	0,00 €
R 002 - RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	-
TOTAL	627 960,00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES	Nouvelles propositions pour le BP 2024
018 - RSA	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €
204 - subventions d'équipements versées	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	685,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €
Total des dépenses d'équipement	685,00 €
10 - Dotations fonds divers et réserves	0,00 €

RECETTES	Nouvelles propositions pour le BP 2024
018 - RSA	0,00 €
13 - Subventions d'investissements	0,00 €
16 - Emprunt et dettes assimilées	0,00 €
20 - Immobilisations incorporelles	0,00 €
204 - Subventions d'équipements versées	0,00 €
21 - Immobilisations corporelles	0,00 €
22 - Immobilisations reçues en affectation	0,00 €
23 - Immobilisations en cours	0,00 €

13 - Subventions d'investissement	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
18 - Compte de liaison et affectation	0,00 €
26 - Participations et créances rattachées	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
Total des dépenses financières	0,00 €
45 - Chapitre d'opérations pour compte de tiers	0,00 €
Total des dépenses réelles d'investissement	685,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	0,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00 €
D 001 - RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	-
TOTAL	685,00 €

Total des recettes d'équipement	0,00 €
10 - Dotations fonds divers et réserves	0,00 €
1068 - Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00 €
138 - Autres subventions non transf.	0,00 €
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
18 - Compte de liaison, affectation	0,00 €
26 - Participations et créances rattachées	0,00 €
27 - Autres immobilisations financières	0,00 €
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00 €
Total des recettes financières	0,00 €
45.. - chapitres d'opérations pour le compte de tiers	0,00 €
Total des recettes réelles d'investissement	0,00 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	0,00 €
040 - Opérations d'ordre entre sections	685,00 €
041 - Opérations patrimoniales	0,00 €
Total des recettes d'ordre d'investissement	685,00 €
R 001 - RESULTAT REPORTÉ OU ANTICIPÉ	-
TOTAL	685,00 €

Article 3 : **AUTORISE** le président du CCAS, ou son représentant, à signer tous documents administratifs et comptables relatifs à l'adoption du budget primitif 2024 du CCAS.

Article 4 : **DIT** qu'ampliation de la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-Saint-Denis et à Madame la Trésorière Principale du Blanc-Mesnil.

Accusé de réception en préfecture
093-219300308-20240402-DEL-CA-2024-05-DE
Date de télétransmission : 08/04/2024
Date de réception préfecture : 08/04/2024

Ainsi fait et délibéré
Pour extrait conforme,
Le Président du CCAS



Qm
Quentin GESELL

<p>Délibération rendue exécutoire.</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Dépôt en Préfecture le : 08/04/2024..... ▪ Publication et/ou notification le : 08/04/2024..... <p>Document certifié conforme</p>	<p>Conformément aux dispositions du Code de Justice administrative, le Tribunal administratif de Montreuil peut être saisi par voie de recours contre une décision du Conseil d'administration pendant un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou de sa notification.</p> <p>Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale. Cette démarche suspend le délai de recours contentieux qui commencera soit :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ A compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale, ▪ Deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.
<p style="text-align: center;">Le Président du CCAS,</p> <p style="text-align: center;"><i>Qm</i></p> <p style="text-align: center;">Quentin GESELL</p>	